

N° 7863A⁸

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2022-2023

PROJET DE LOI

sur les référendaires de justice et portant modification de :

- 1° la loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'Etat ;**
- 2° la loi modifiée du 7 mars 1980 sur l'organisation judiciaire ;**
- 3° la loi modifiée du 7 novembre 1996 portant organisation des juridictions de l'ordre administratif ;**
- 4° la loi modifiée du 27 juillet 1997 portant organisation de la Cour Constitutionnelle ;**
- 5° la loi modifiée du 7 juin 2012 sur les attachés de justice ;**
- 6° la loi modifiée du 8 mars 2017 sur la nationalité luxembourgeoise**

* * *

DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL PAR LE CONSEIL D'ETAT

(23.12.2022)

Le Conseil d'État,

appelé par dépêche du Président de la Chambre des députés du 21 décembre 2022 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

sur les référendaires de justice et portant modification de :

- 1° la loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'Etat ;**
- 2° la loi modifiée du 7 mars 1980 sur l'organisation judiciaire ;**
- 3° la loi modifiée du 7 novembre 1996 portant organisation des juridictions de l'ordre administratif ;**
- 4° la loi modifiée du 27 juillet 1997 portant organisation de la Cour Constitutionnelle ;**
- 5° la loi modifiée du 7 juin 2012 sur les attachés de justice ;**
- 6° la loi modifiée du 8 mars 2017 sur la nationalité luxembourgeoise**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 21 décembre 2022 et dispensé du second vote constitutionnel ;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'État en ses séances des 11 octobre et 29 novembre 2022 ;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique à l'unanimité des 19 votants, le 23 décembre 2022.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Christophe SCHILTZ